



ATELIER REGIONAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE (OSC) EN MATIERE DE CONTROLE BUDGETAIRE

RECOMMANDATIONS

Saluant l'initiative de la Commission de la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) d'organiser avec l'appui du Pôle « Stratégie de Développement et Finances Publiques » dans le cadre du Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Economique en Afrique centrale (PACIE) financé par l'Union Européenne (UE), un atelier régional de renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC) en matière de contrôle budgétaire (Douala au Cameroun du 14 au 16 novembre 2017),

Considérant l'intérêt particulier pour la mise en œuvre des directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques ainsi que du code de transparence et de bonne gouvernance en matière de gestion des finances publiques pour l'ensemble des parties prenantes à savoir, la Commission de la CEMAC, les Etats Membres et Associés et les Partenaires Techniques et Financiers ;

Considérant que cette rencontre a offert l'opportunité aux participants venues des différents pays de la CEMAC ; de la République Démocratique du Congo (RDC) et de Sao-Tome et Principe (STP) de renforcer la dynamique pour la mise en œuvre efficace de la réforme des finances publiques;

Soucieux de promouvoir et de mutualiser les bonnes pratiques sur la transparence et la participation citoyenne induites par cette réforme en vue de favoriser un développement durable des populations ;

Conscients de la nécessité de renforcer les capacités de tous les acteurs concernés par ladite réforme, notamment les Gouvernements, le secteur privé, les agents de l'administration publique, les institutions de contrôle (Cour des Comptes, Parlement), plus particulièrement les OSC de la zone géographique du PACIE, par la mise en place d'un programme de renforcement de leurs capacités en matière de contrôle budgétaire pérenne.

RECOMMANDENT

1. A la Commission de la CEMAC de :

- Associer la société civile au processus de suivi-évaluation de la transposition et de la mise en œuvre des directives des finances publiques ;
- Rendre destinataires les organisations de la société civile représentées à l'atelier régional pour la communication des différents supports, textes, documentation pouvant faire l'objet de mutualisation (manuels de procédures, etc.) et de permettre la constitution d'une base de connaissances communes sur la plateforme régionale mise en place par la Commission de la CEMAC ;

- Elaborer une directive relative à l'accès à l'information publique afin d'accroître le rôle de la société civile en matière de contrôle budgétaire conformément aux dispositions du Code de transparence et de bonne gouvernance en matière de gestion des finances;
- Poursuivre le partage d'expériences et de bonnes pratiques par l'organisation d'autres activités de renforcement des capacités des OSC notamment en prévoyant au cours du premier trimestre 2018 un atelier thématique sur l'exploitation des ressources des nouvelles technologies de l'information et de la communications (NTIC), outils internet notamment, pour obtenir, extraire et exploiter les informations sur les finances;
- Poursuivre la promotion d'une plus grande indépendance aux niveaux des Cours des comptes ;
- Assurer un plaidoyer pour la prise d'une loi pour une grande indépendance des cours des comptes ;
- Assurer un plaidoyer pour l'adoption par les pays membres de la CEMAC d'une loi sur l'accès des citoyens à l'information publique afin de renforcer la transparence budgétaire et la responsabilité en matière de gestion des finances publiques ;
- Encourager la mise en place des cadres de concertation entre toutes les parties prenantes (Ministère des Finances publiques, OSC, secteur privé) pour promouvoir la transparence budgétaire et la redevabilité en matière de gestion des finances publiques ;
- Soutenir les plateformes et réseaux des organisations de la société civile des pays membres de la CEMAC et plus largement de la zone d'intervention du PACIE en matière de promotion de la transparence et de contrôle budgétaire.

2. Aux Etats Membres de la CEMAC et Associés de la zone du PACIE de :

- Prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer leurs scores en matière de transparence budgétaire conformément aux standards internationaux (OCDE, EBO) et meilleures pratiques en matière de gestion des finances publiques ;
- Assurer une large vulgarisation des Directives CEMAC en matière de transparence et bonne gestion des finances publiques ;
- Rendre disponible et facilement accessible, sur les Sites Internet de leurs Ministères des Finances, les deux textes fondamentaux de transposition des Directives CEMAC que sont les Lois Organiques relatives aux Lois de Finances et du Code de transparence et bonne gouvernance en matière de gestion des finances publiques ;
- Mettre en place des cadres de concertation entre toutes les parties prenantes (Ministère des Finances publiques, OSC, secteur privé) afin de promouvoir la transparence budgétaire à travers des partenariats pour l'élaboration des budgets citoyens, l'amélioration des scores des pays membres conformément aux standards internationaux (OCDE, EBO) ;

- Renforcer l'indépendance des Institutions Supérieures de Contrôle (ISC), en particulier les Cours de compte, afin qu'elles assument effectivement leurs missions de contrôles externes juridictionnelles de jugement des comptes) et non juridictionnelles (missions d'audit);

3. Aux Organisations de la Société civile des Etats Membres de la CEMAC et Associés de la zone du PACIE de :

- S'engager effectivement dans la promotion de la transparence budgétaire en saisissant les différentes opportunités de participation au cycle budgétaire ;
- Renforcer leurs liens de collaboration à travers des réseaux et plateformes de partages d'expériences des OSC engagées dans la promotion de la transparence budgétaire ;
- Nouer des partenariats avec la Commission de la CEMAC et les Etats membres afin de contribuer à la vulgarisation et l'appropriation des directives du cadre harmonisé en matière de transparence dans la gestion des finances publiques ;
- Collaborer avec les Institutions Supérieures de Contrôle (Cour des comptes, Parlement, Inspections générales, etc.), les Ministères des Finances et du Budget et les institutions de recherche, les partenaires au développement afin de promouvoir la transparence budgétaire et la redevabilité en matière de gestion des finances publiques ;
- Poursuivre l'information et la sensibilisation du public sur les questions budgétaires ;

- 3. Aux Partenaires Techniques et Financiers de :

- Poursuivre leurs appuis financiers et techniques à la Commission de la CEMAC dans la conduite du plan d'actions de mise en œuvre des directives;
- Renforcer les moyens d'action du PACIE afin qu'il multiplie les actions destinées au renforcement des capacités des organisations de la société civile en matière de contrôle budgétaire;
- Poursuivre le soutien aux Etats membres dans la mise œuvre des directives communautaires.

Fait à Douala, le

Les participants